



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MIAMI

BRICKELL ARCH - Suite 1050
1395 Brickell Avenue – Miami, FL 33131

le 17/06/2020

Objet : PROCES VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE DU 11 JUIN 2020

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue par visioconférence le 11/06/2020 à 15h00.

Composition

Participants :

Membres de droit :

M. Laurent GALLISSOT, consul général, président du conseil consulaire
M. Xavier CAPDEVIELLE, conseiller consulaire, vice-président du conseil consulaire
Mme Nicole HIRSH, conseillère consulaire
M. Franck BONDRILLE, conseiller consulaire
M. Jacques BRION, conseiller consulaire

Experts :

Mme Pascale GARCIA, chargée des affaires sociales
Mme Sandra POULIQUEN, consule adjointe, chef de chancellerie au Consulat
Mr Frederic BERNERD, président de l'OLEES
Mme Cécile LACHETEAU, secrétaire générale de l'OLEES

Mmes Pascale GARCIA et Sandra POULIQUEN sont proposées en tant que secrétaires de la réunion.

Le président du conseil consulaire constate que le quorum est atteint et rappelle la confidentialité des débats.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Ouverture des débats par Laurent GALLISSOT, président du conseil consulaire
- Approbation du Conseil consulaire des statuts français de l'OLEES

En préambule, le Consul Général tient à rappeler que le projet des statuts de l'OLEES « Entraide floridienne » dont il est le facilitateur a fait l'objet de plusieurs échanges avec les membres du Conseil consulaire (en novembre 2019 puis aux mois de mai et juin 2020) ainsi que d'une large concertation avec le milieu associatif local.

Le projet des statuts, dont la dernière version a été communiquée aux membres du Conseil consulaire, s'appuie en grande partie sur ceux de l'OLEES au Japon en ce qui concerne ses règles de fonctionnement et prend en compte les souhaits de certains membres du Conseil consulaire de garantir un fonctionnement non partisan de l'association. Il prend bonne note du souhait du président de l'UFE de ne pas s'y associer, volonté qui lui a été communiquée par courriel peu avant la réunion.

Le Consul Général laisse ensuite la parole à Frédéric BERNERD, préfigurateur et futur président de l'OLEES, afin qu'il présente les futurs axes d'action aux Conseillers consulaires.

Frédéric BERNERD énumère 4 axes prioritaires sur lesquels orienter les premières actions de l'association :

- Accès aux soins médicaux : C'est un domaine compliqué aux Etats-Unis. L'association pourrait notamment orienter nos compatriotes vers des organismes déjà existants qui permettraient d'accéder à des soins gratuits, tels que les hôpitaux publics. En parallèle, elle pourrait créer un réseau d'entraide accessible à tous et mettre en place des aides ponctuelles selon ses ressources.
- Violences conjugales : Ce sont des situations dramatiques, non seulement émotionnelles mais aussi sur le plan financier. La priorité est de trouver un logement rapidement et s'aider des différentes structures déjà existantes, comme les abris, la Camillus House ou autres. L'association pourrait non seulement trouver des bénévoles, prêts à accueillir provisoirement ces familles mais les guider vers des psychologues et des avocats pro bono pour toutes démarches juridiques et procédures administratives d'immigration.
- Soutien administratif : De nombreux ressortissants français peuvent faire face à une gestion administrative compliquée, que ce soit du côté américain ou français, notamment pour les demandes de retraite et de couverture sociale auprès de la sécurité sociale française. Cette association d'entraide pourrait assister nos retraités dans la constitution des dossiers de demande de retraite et proposer les services de « notary publics » gratuitement.
- Aides ponctuelles : Ces aides sont diverses et pas forcément accessibles à tous. Il existe des programmes pour les personnes confrontées à des difficultés financières tels que les « food stamps » et il est possible de s'appuyer sur les paroisses ou associations religieuses.

Les situations de handicap peuvent également représenter un axe d'entraide pour l'association car aux Etats-Unis, il existe peu d'organismes d'entraide et ceux-ci sont souvent dirigés vers un seul handicap (une association = un handicap).

M. Xavier CAPDEVIELLE relève que l'UFE développe des actions sur une grande partie des axes, notamment celui des violences conjugales où l'association est intervenue plusieurs fois pour trouver des solutions et aider ces familles à rentrer en France. L'UFE a l'expertise et pourra aider l'action de Frédéric BERNERD.

En outre, M. CAPDEVIELLE souhaite faire part de son désaccord quant au fait que les Conseillers consulaires n'ont pas de droit de vote.

Le Consul général souligne que les Conseillers consulaires et les Consuls honoraires n'ont pas le droit de vote sauf en formation élargie au titre de l'attribution des aides (voir le point 8.12 des statuts) et que c'est le règlement intérieur qui définira si les Conseillers consulaires et les Consuls honoraires pourraient éventuellement voter sur des questions propres au fonctionnement de l'association.

Il rappelle en outre que l'association « Entraide floridienne » est indépendante et que son enregistrement sera effectué comme association floridienne « non-profit » en droit américain. Par ailleurs, le projet des statuts a été transmis aux services compétents au sein du ministère des Affaires étrangères et il a été jugé conforme à celui des autres OLES dans le monde.

A la suite de ces échanges, le Consul général demande l'avis formel du Conseil consulaire. Avis favorable donné à l'unanimité des membres du Conseil consulaire.

Le Conseil tient à remercier Frédéric BERNERD pour la présentation très détaillée des futurs axes d'action de ce nouvel OLES.

Afin de réunir des fonds rapidement, il est proposé ce qui suit :

- Frédéric BERNERD, en qualité de Président, aura l'occasion de présenter l'association à la communauté française lors des célébrations du 14 juillet à la résidence consulaire.
- Envoi d'un courrier pour solliciter une demande de subvention d'urgence liée au COVID-19 au ministère des Affaires étrangères (8 000€) en tant qu'association menant une action au bénéfice des Français de la circonscription.

L'ordre du jour étant épuisé, le Consul général, Président du conseil consulaire :

remercie les membres de leur participation à ce comité
et **lève** la séance à 15h40.